

COMPTE RENDU

L'an deux mil neuf et le huit octobre à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël Abbey.

Etaient présents :

Mr Antoine, Mme Rougetet, Mrs Dion, Bredillet, Bordat, Mme Thiebaut, Mrs Naigeon, Chaume, Brunie, Rossin, Malou, Brancourt, Flacelière, Collé, Boillin, Laurent, Mme Tessier, Mrs Mauvière, Mme Chevailler, Mrs Abbey, Camp, Gognat, Mme Marcadé, Mr Picci, Mmes Echaroux, Marsan, Mrs Deloge, Petitjean, Mmes Lenoble, Roche, Mr Charlet, Mr Lorenzon

Etaient représentés : Monsieur Chanson donne procuration à Monsieur Antoine. Monsieur Bredelet donne procuration à Monsieur Laurent. Madame Barthez donne procuration à Monsieur Deloge. Monsieur Pelletier donne procuration à Monsieur Petitjean. Madame Duvois donne procuration à Madame Lenoble. Monsieur Pilard donne procuration à Monsieur Lorenzon.

Assistaient : Mmes Fromion, Chenu, Giraud, Moniot. Mrs Dornier, Lamy, Prost

Etaient excusés : Mrs Couturier, Pécou, Delfour.

Invités : Mme Dominique Yong et Mr Olivier Cuni du Conseil Général

Installation Délégué Commune d'Heuilley sur Saône : Le Président fait part de la démission de Monsieur Vitureau de son poste de Conseiller Communautaire. Mme Hennequin Danielle a été désignée par le Conseil Municipal pour remplacer Monsieur Vitureau.

Le Président accueille et installe Mme Hennequin Danielle.

I – **CONTRATS AMBITIONS COTE D'OR**

Un travail a été réalisé depuis quelques mois sur les contrats Ambitions Côte d'Or. Les projets susceptibles de présenter un intérêt intercommunal voir intercommunautaire ont été répertoriés. La rédaction des fiches action est déjà avancée.

Mme Yong du Conseil Général ainsi que Monsieur Cuni ont été invités au Conseil Communautaire pour apporter des informations sur cette démarche importante pour notre canton. Ils sont remerciés de leur présence. Mme Yong expose la démarche AmbitionS Côte d'Or. Elle a ensuite expliqué qu'il s'agit d'établir à une échéance de 5 ans les perspectives d'aménagement du territoire selon les 21 grandes priorités définies par l'Assemblée Départementale. Le contrat a vocation à retenir des projets d'intérêt communautaire. Les projets particulièrement intéressants et s'intégrant dans la politique départementale peuvent éventuellement bénéficier d'aides bonifiées.

Les projets recensés auprès des communes :

Maître d'ouvrage	Objet	Montant €	Echéance
SIVOS de Binges	Groupe scolaire	1 600 000	2011
Binges	Aire remplissage lavage pulvérisateurs	42 000	5 ans
Drambon	Salle multi activités	520 000	2010
SIVOS Pontailler sur Saône	Groupe scolaire	2 500 000	2011
RPI Talmay	Salle de classe maternelle	150 000	2010
Syndicats des eaux	Préservation de la ressource en eau/réhabilitation de canalisations (suite à diagnostic concerté avec le CG)	2 500 000	5 ans dont 700 000 en 2010
Syndicats des eaux	Protection du milieu naturel par la réhabilitation des systèmes d'assainissement (suite à diagnostic concerté avec le CG)	5 900 000	5 ans dont 700 000 en 2010
Maxilly sur Saône	Halte nautique		2010
Vielverge	Réaménagement carrière		2012
Etevaux	Logement	151 300	2012
Cirey les Pontailler	Logement	212 000	2010
Cirey les Pontailler	Logement	260 000	2012
Cirey les Pontailler	Chaudière bois		2014
Montmançon	Salle espace rencontres loisirs		
Perrigny sur l'Ognon	Espace multi services		

La Commune de Saint Sauveur a appelé pour proposer d'intégrer dans le contrat, la réfection de la toiture d'un logement communal estimée à 30 000 euros. Ce type de travaux est normalement éligible aux crédits sectoriels.

Pour la Communauté de Communes, les projets actés sont les suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES - OBJET	Montant	Echéance
Structure multi accueil	750 000	2010
Centre SATI 21	15 000	2009
Atout jeunes	50 000	2010-2015
Construction déchetterie de Pontailler sur Saône	398 000	2010-2011
Parcours éco payeur	40 000	2010
Acquisition d'un minibus	25 000	2011
Animation touristique de la voie bleue		
Aménagement ZAE Intercommunale	1 100 000	2014
Mobilité		
Vélo route		

Une rencontre a eu lieu avec le Conseil Général sur la base des projets listés. Dans le même temps, les communes ont été contactées pour obtenir le 15 octobre au plus tard, leurs plans de financements des différents projets qu'elles ont communiqué.

Pour les projets soumis par les communes ou syndicats :

Seuls les projets tels que les pôles scolaires pourraient bénéficier de bonifications. Les autres relèvent des aides classiques. Pour l'aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs, il n'existe pas d'aide classique mais le projet intéresse le Conseil Général à titre expérimental.

Pour les projets présentés par la Communauté de Communes, les projets sont en général sur des aides classiques. Pour la zone d'activité économique, nous pouvons espérer un plus si des aménagements spécifiques sont envisagés (haut débit, aménagements paysagers, démarche environnementale).

II – TOURISME

1 – Suivi des actions

Signalétique : la signalisation directionnelle a été mise en place sur le Pays, il reste à installer les panneaux image et les ensembles directionnels (mâts + panneaux). Ils sont implantés par les services route du Conseil Général.

Etude signalétique véloroutes. La semaine dernière a eu lieu le 2^{ème} Comité de Pilotage pour la signalisation des véloroutes. Les échanges entre les membres du Comité ont été très constructifs. Il a été décidé de reprendre la charte en vigueur sur le Canal entre Champagne et Bourgogne dans la continuité des travaux déjà réalisés par le Conseil Général de Haute Marne. Les Relais Information Service employés pour la signalétique route, seront sans doute double face pour les informations destinées aux plaisanciers et cyclotouristes. Il reste pour la prochaine commission à hiérarchiser les sites à signaler (églises, hébergement, restauration, bars...).

Edition guide touristique Le guide touristique a été édité avant l'été et présenté officiellement début juillet. (des exemplaires sont à disposition des communes qui le souhaitent)

2 – Acquisition de panneaux et mobilier d'exposition

Il s'agit de réaliser des panneaux d'exposition pour représenter le territoire lors de salons, animations organisées sur et par le Pays. Ils pourront aussi être mis à disposition des Communes, Communautés de Communes, Offices de Tourisme du Pays. Après consultation des Offices de Tourisme pour connaître leurs besoins (mobilier pour les salons en intérieur, les animations extérieures comme la soupe à l'oignon, leurs propres animations et les réceptions d'intérêt Pays, les devis ont été demandés pour 1 panneau 3 x 3 m pour représenter le territoire avec banque d'accueil intégrée, 1 carte (format A1), 1 panneau de 80 x 210 cm, 2 présentoirs pliants, 2 barnums légers pour les animations en extérieur) Budget 3 500 € HT. Possibilité de financement 70 % dans le cadre du contrat de Pays

Délibération :

- ⇒ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- ⇒ Décide l'acquisition des panneaux et mobilier d'exposition
- Charge le Président de solliciter les financements auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de Pays, du Conseil Général et éventuellement de l'Etat.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

3 – Tarif taxe de séjour 2010

Bilan 2008 : total de la taxe de séjour prélevé en 2008 = 3 920,27 €. Tous les prestataires ont reversé les sommes déclarées prélevées. Certains avec un peu de retard.

Bilan 2009 (2 premiers trimestres). Pour les 2 premiers trimestres, nous avons encaissés 505 €. Il n'est pas facile de faire un comparatif avec l'année précédente parce que certains hébergeurs (comme les camping de Pontailier sur Saône et Perrigny sur l'Ognon) règlent la taxe en fin de saison (une fois les forfaits soldés).

Actuellement, le tarif s'élève à 0.20 euros par nuitée, soit le prix plancher.

Par rapport aux territoires voisins, ce tarif est vraiment très bas. A titre d'exemple :

- ⇒ La Communauté de Communes du Pays Chatillonnais a adopté un barème qui va de 0.20 euros par nuitée pour les aires de camping à 1 € pour les hébergements de standing (c'est-à-dire hôtels 3 à 4 étoiles, Chambres d'hôtes et gîtes 3 à 4 épis).
- ⇒ La Commune de Bèze a fixé le montant de la taxe à 0.50 € par nuitée pour tous les types d'hébergements.

Le Président propose de passer le tarif de 0.20 euros par nuitée à 0.25 euros.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe le tarif 2010 de la taxe de séjour à 0.25 euros par nuitée. Cette décision est adoptée à raison de 37 voix pour et une contre (Jean-Claude Malou)

4 – Parcours d'écopagayage

Une rencontre a été organisée à la Communauté de Communes Rives de Saône avec le Club de canoë de Saint Jean de Losne pour connaître leurs modalités de fonctionnement. Le parcours éco-pagayeur existe depuis 3 saisons. La fréquentation est concentrée à 80 % sur juillet et août. La Communauté de Communes a financé l'investissement de base : création du parcours avec balises, achat de 7 bateaux avec rames, gilets et bidons et 5 audio-guides. Coût de la location 7 € les 2 heures.

La pratique est libre et non accompagnée.

5 – Subvention Office de Tourisme 2009

Le Président expose que l'avenant à la convention conclue avec l'Office de Tourisme prévoyait le versement d'une dotation complémentaire de 2 000 euros à l'Office de Tourisme pour l'année 2009 si la situation financière le justifie.

Après examen des comptes de l'Office de Tourisme au 30 septembre 2009 et au vu de l'estimation des restes à réaliser sur 2009, le Conseil de Communauté décide :

- ⇒ Le versement d'une dotation complémentaire de 2 000 euros à l'Office du Tourisme au 15 novembre 2009.

6 – Bilan des animations touristiques pour 2009

Pour l'été 2009, deux animations ont été proposées au public :

- Découverte de la Saône en canoë sous forme de visites accompagnées par un moniteur du Comité Départemental de Canoë
- Découverte de la pêche avec un guide de pêche fédéral.

L'activité canoë intéresse le public mais les vacanciers ont regretté d'être contraints à des horaires sur une seule ½ journée. Le partenariat avec le Comité Départemental a été plus profitable aux enfants des Centres de Loisirs.

Pour l'activité pêche, il n'y a eu aucune demande à l'Office de Tourisme. A la Maison de l'Eau, quelques personnes se sont renseignées (principalement pour des jeunes) sur les modalités mais n'ont pas réservé.

III – DECHETS : Construction d'une nouvelle déchetterie

Le Syndicat Mixte a délibéré dernièrement pour demander à PROJETEC de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de construction de la nouvelle déchetterie. Une rencontre a eu lieu le 6 octobre dernier avec la Société SITA FD pour évoquer la problématique de l'entrée.

Au terme de l'échange, ils souhaitent ainsi qu'ils l'ont exprimé, qu'un partenariat fructueux s'instaure entre la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte et SITA FD pour le projet de construction d'une nouvelle déchetterie à Pontailler sur Saône et d'une zone de transfert.

Ils sont prêts à se rendre disponibles pour s'associer à la réflexion menée sur ce projet tant au regard des aménagements des entrées, pour la fluidité et la sécurisation de la circulation, que pour faire part de leur expérience quotidienne de l'environnement, des déchets et des travaux publics.

Des synergies pourraient également être trouvées au niveau des matériels et matériaux dont ils disposent sur place, des déblais, remblais, de l'engazonnement ou encore des entreprises qui travaillent sur site.

Comme suite à l'entretien de ce jour avec André Petitjean, une rencontre sera organisée avec les responsables de SITA FD, PROJETEC.

Le projet est estimé à 398 000 euros hors taxes.

IV – STRUCTURE MULTI ACCUEIL : suivi du dossier

Les travaux suivent leur cours. Le gros œuvre a apparemment rattrapé son retard. Les travaux de charpente sont quasiment terminés..

V – ENFANCE JEUNESSE

1 – Atout Jeunes

Durant l'été, Mme Roche d'Adosphère, hors temps de consultation, est allée à la rencontre des jeunes sur 2 sites du canton avec la coordinatrice enfance jeunesse. A Lamarche sur Saône, 3 jeunes ont été rencontrés et 7 à Talmay.

Les jeunes ne connaissent pas la Maison des Services à Pontailler sur Saône, ils se déplacent en vélo, en scooter ou avec un plus âgé ayant le permis.

Les fiches action seront rédigées pour début 2010.

2 – Ateliers 2009/2010

Atelier théâtre : 3 ateliers dont 2 à Perrigny sur l'Ognon, le lundi et le jeudi et un à Pontailler sur Saône le mercredi pour les enfants de 6 à 14 ans.

Pour le moment : le lundi - 7 enfants, le jeudi - 8 enfants et le mercredi - 10 enfants pratiquent cette activité.

Atelier « arts plastiques » : à Saint Léger Triey le mardi comme chaque année et ouverture d'un 2^e atelier le jeudi pour répondre à une forte demande et assurer une meilleur organisation. 10 enfants de 6 à 12 sont inscrits le mardi, et 8 sont inscrits le jeudi.

Atelier Baby gym : atelier qui fonctionne le mardi à la salle des fêtes de Pontailler sur Saône, à partir du mois d'octobre jusqu'en juin, qui s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans. Actuellement 9 enfants sont inscrits.

3 – Aide à la pratique musicale

Rappel : les années précédentes une aide de 50 € était apportée aux enfants et jeunes de moins de 16 ans inscrits dans une école de musique du Pays et pratiquant un instrument autre que le piano.

Des cours de piano sont proposés par l'association Centre Social à Pontailler sur Saône au tarif de 460 € pour une année scolaire. Pour permettre le développement de la musique et favoriser la pratique d'un instrument autre que le piano, il est proposé d'apporter une aide du montant de la différence du tarif extérieurs et le tarif cours de piano de Pontailler sur Saône:

Ecole de Musique Mirebeau/Auxonne	Tarifs hors canton Mirebeau/Auxonne	Différence avec atelier de piano pris en charge par la CC
Initiation musicale/cycle 1	540 €	80 €
Cycle 1	560 €	100 €
Cycle 2	608 €	148 €

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accorder une aide aux parents correspondant à la différence entre le coût facturé aux familles dans les écoles de musique du Pays et le coût de la pratique musicale sur Pontailler sur Saône. Cette aide selon le niveau sera du montant suivant :

Ecole de Musique Mirebeau/Auxonne	Différence avec atelier de piano pris en charge par la CC
Initiation musicale/cycle 1	80 €
Cycle 1	100 €
Cycle 2	148 €

4 – Poste animateur Baby gym

La personne qui occupait ce poste précédemment n'a souhaité garder que l'animation de la bougeothèque dans le cadre du relais petite enfance. Il a donc fallu trouver une autre personne pour occuper ce poste.

2 personnes ont été reçues et nous en avons retenu une, qui nous a été recommandée par les services de la PMI. C'est une psychomotricienne qui assure déjà ce type d'activité et anime un atelier à Grancey le Château.

Mme Catherine Crampon correspond au profil. Il convient donc de créer un poste de professeur de rééducateur de classe normale.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ⇒ La création d'un poste de rééducateur de classe normale d'une durée hebdomadaire de 1 heure 15 minutes
- ⇒ A compter du 5 octobre 2009 au 30 juin 2010
- ⇒ Le Président est autorisé à signer le contrat à intervenir

5 – RASED

L'antenne du réseau est maintenant à Pontailier sur Saône. Les personnes nouvellement nommées sur le RASED ont formulé quelques demandes :

- ⇒ Avoir un bureau supplémentaire
- ⇒ Un ordinateur et une imprimante avec accès internet
- ⇒ Une boîte à lettres

Ces demandes ont été satisfaites.

Elles ont également sollicité l'achat de tests pour les enfants des écoles maternelles. Le budget de ces tests est estimé à environ 1 000 euros. Cette décision sera adoptée ultérieurement après étude de la question.

6 – PAC EUREKA

Présentation du programme Pac Eureka : une réunion qui aura lieu à la Maison des Services, le 13 octobre à 14 heures 30 pour les séniors.

Mme Tessier qui va animer ces réunions expose le programme.

VI – SATI 21/CYBERBASE : suivi

Une réunion a eu lieu le 15 septembre avec le bureau d'ingénierie missionné par la Caisse des Dépôts et Consignation et le représentant du Conseil Général pour faire le point sur le dossier.

Le recrutement de l'animateur devrait avoir lieu en novembre. Il doit ensuite suivre une formation et préparer un projet d'animation.

Le budget matériel s'élève à 15 200 euros hors taxes. Les subventions attendues :

- ⇒ Caisse des dépôts et Consignations : 5 100 euros
- ⇒ Département : 3 000 euros
- ⇒ Etat : 4 060 euros

Le matériel sera acheté début novembre.

La labellisation pourrait avoir lieu en décembre et l'inauguration en même temps que les vœux.

VII – FINANCES

1- Décision modificative

Fonctionnement (service environnement)

Dépense : article 6811 (chap 042) + 461

Dépense article 6042 : - 461

Investissement

Recette : article 28183 (chap 040) : +461 (environnement)

Recette : article 10222 : - 461 (social)

2 – Ligne de trésorerie

Il convient de renouveler la ligne de trésorerie souscrite pour 1 an en 2008.

Les consultations lancées auprès des banques ont donné les résultats suivants :

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	BPB
Taux	0.7711 + 0.80 % (euribor 3 mois moyenné) : 1.5711 %	Pas de réponse parvenue suite à consultation	0.752 % (euribor 3 mois) + 0.70 % : 1.452 %
Frais	600 euros		0
Divers	Pas de commission		Pas de commission

Le Conseil Communautaire :

Autorise le Président à souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire de Bourgogne et à signer le contrat aux conditions suivantes :

- Taux : euribor 3 mois + 0.70 %
- Les frais éventuels : néant
- La durée : 12 mois
- Montant de la ligne : 600 000 euros

VIII – PERSONNEL

1 – Poste Animateur cyberbase/SATI 21

L'ouverture du Centre SATI 21/CYBERBASE nécessite la création d'un poste d'Animateur qui sera chargé de l'animation, de la gestion et de la promotion du centre SATI 21/CYBERBASE. Dans le cadre du schéma de développement enfance/jeunesse, il aura une mission supplémentaire de mettre en place des animations en direction des jeunes. Il assurera l'interface avec eux.

L'objectif est de recruter sous contrat aidé.

Délibération : décider la création d'un poste contractuel à compter du 1^{er} novembre animateur multimédia et jeunesse. A VOIR EN FONCTION DE LA PERSONNE RECRUTEE

extase

2 – Contrat occasionnel

Le Conseil Communautaire décide de recruter un Adjoint Administratif 1^{ère} classe dans le cadre d'un contrat occasionnel pour une durée de 30 heures du 21 septembre 2009 au 25 septembre 2009. Il autorise le Président à signer le contrat

3 – Suppression poste adjoint administratif 2^{ème} classe

Le Conseil Communautaire décide la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à compter du 9 octobre 2009.

4 – Obtention examens

Le Président informe le Conseil Communautaire de l'obtention :

- ⇒ Par Sophie Carnet de l'examen de Rédacteur Territorial
- ⇒ Par Nadège Hamy, de l'examen de Rédacteur Chef

L'Assemblée les félicite.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1- Logiciel comptabilité

Le logiciel Magnus que nous utilisons actuellement n'est pas compatible avec la dématérialisation. Au niveau de la gestion des déchets ménagers, il ne permet pas de suivre correctement les usagers.

La question se pose de prendre un module redevance uniquement ou d'avoir une solution globale avec des modules qui permettent des transferts automatiques.

Une proposition financière a été demandée à Cosoluce pour équiper la Communauté de Communes.

- Acquisition du logiciel : 4 401 € ht + 975 € ht installation
- Abonnement : 647.94 € ht par an

- Maintenance annuelle pour les 2 solutions : 330.08 € ht

Si l'on veut faire évoluer les logiciels Magnus pour e-magnus : 4 107 euros HT

Maintenance magnus annuelle : 1 304.92 € ht

en € ht	Acquisition Cosoluce	Abonnement Cosoluce	Magnus
Coût comparatif sur 5 ans	5 376.00	3 239.70	4 107.00
Maintenance annuelle	330.08	330.08	1 304.92
Total sur 5 ans en ht	7 026.40	4 890.10	10 631.60

C'est la solution de l'abonnement chez COSOLUCE qui est proposée par les membres du bureau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ⇒ retient le remplacement du logiciel comptabilité/finances par le logiciel COSOLUCE sous forme d'abonnement
- ⇒ autorise le Président à signer le contrat de maintenance

2 – Maison de l'emploi : mise à disposition de locaux

Par délibération en date du 8 décembre 2008, le Conseil Communautaire a autorisé la mise à disposition gratuite des locaux de la Maison des Services au profit de la Maison de l'Emploi. Le Président a été autorisé à signer la convention correspondante.

Il convient à la demande des services de l'Etat qui ont instruit la demande de financement, de préciser les locaux mis à disposition, soit une surface de 48 m² comprenant bureau, salle de réunion et une partie des surfaces communes (entrées, sanitaires, cyberspace). Cette surface correspond à la surface prise en compte pour l'attribution de la subvention de l'Etat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à établir un avenant à la convention de mise à disposition des locaux de la Maison de l'Emploi précisant la surface de 48 m² comprenant : bureau, salle de réunion et une partie des surfaces communes (entrées, sanitaires, cyberspace).

3 – Fête des associations/fête du sport

La Fête des Associations et la Fête du Sport ont eu lieu le 5 septembre dernier. Le bilan financier de cette manifestation se présente comme suit :

Dépenses :	3 014.33 euros
Recettes (buvettes, gaufres) :	304.80 euros
Subvention Conseil Régional 50 % :	1507.00 euros
Déficit :	1 202.00 euros

⇒ Le Conseil Communautaire décide le reversement à l'Office de Tourisme de la somme de 1 200 euros sous forme de subvention pour l'organisation et le portage de la fête du sport.